Commune de Lecques
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 5 juillet 2016
Date de la convocation : 1er juillet 2016
Date d'affichage du PV : 13 juillet 2016

Présents : Mmes Bernadette POHER Marie-Thérèse BOUSCAUD, Danièle MAURICE, Mrs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE Guillaume LALANDE, Pierre MASSE, Michel ROCH

Absents excusés : Mme Sandrine MALIGE, Mme Martine DUMAS-VALAT

Procuration : Mme Sandrine MALIGE à M. Michel ROCH

Secrétaire de Séance : M. Guillaume LALANDE

Ouverture de séance à 20h30.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire demande si l'assemblée est favorable pour ajouter la décision modificative n°1 à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte, il est donc décider de passer à l'ordre du jour :

1- CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Madame le Maire rappelle que la construction de la nouvelle station d'épuration entraîne un surcroit de travail notamment pour le désherbage quotidien indispensable pour la croissance des roseaux.

Elle propose de recruter un C.A.E au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à raison de 20 heures par semaine pour venir en renfort de l'agent technique titulaire.
Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 3 juillet 2016 pour une durée de 24 mois maximum renouvellement inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

L'Etat prendra en charge 65 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après délibération et à l'unanimité des membres du conseil, il est décidé :
- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2- DECISON MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire fait un point sur le budget et informe les membres du conseil qu'il convient de procéder à quelques ajustements. En effet, il est nécessaire d'inscrire les crédits relatifs à l'embauche du C.A.E.

Elle rappelle également, que jusqu'à présent, l'échange d'actes avec la préfecture pour le contrôle de légalité et les échanges avec la trésorerie se font sous format papier. Il conviendrait de mettre en place un système de dématérialisation. Notre prestataire informatique a fait une proposition de prix qui, pour cette année 2016, s'élève à 688,80 € dont 144 € serait en investissement.

SU

En conséquence, Madame le Maire propose la décision modification suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
chap	**compte**	**montant**	**chap**	**compte**	**montant**
012	64168- autres emploi insertion	+ 8000,00	74	74718- Participation état contrat aidé	+ 8000,00
012	6450- charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 4500,00			
022	022- dépenses imprévues	- 4500,00			
	Total	+ 8000,00		Total	+ 8000,00

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	
chap	**compte**	**Montant**
20	2051- concessions et droits similaires	+ 150,00
23	23131- travaux de voirie	+0.49
21	212- Agencement et aménagement de terrain	- 150,49
	Total	**0**

Après délibération, les membres du conseil adoptent la décision modificative à l'unanimité.

3- QUESTIONS DIVERSES

- **Modification du PLU** : la mise en service de la nouvelle station d'épuration devrait permettre l'augmentation de la population de la commune. Ceci amène les membres du conseil à se questionner sur une éventuelle modification du PLU. Il est prévu de passer une zone IAU identifiée en zone constructible.
 Après discussion, il a été décidé de mettre en place, courant septembre, une concertation avec les propriétaires de la zone concernée et, de lancer, selon le rendu de cette rencontre, une étude de faisabilité.

- **Station d'épuration** : La nouvelle station d'épuration est opérationnelle et en phase de test depuis le 30 juin La réception des travaux et la démolition de l'ancienne station se feront après cette période de test.
 L'inauguration aura lieu mi-septembre.

- **RD 164** : La départementale est toujours fermée. Les travaux de purge ont bien été effectués mais ne garantissent pas la sécurité. Des analyses complémentaires sont nécessaires pour entreprendre des travaux de consolidation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Bernadette FOHER